

**Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance
du 12 juillet 2018**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition du directeur.

Le conseil d'administration réuni le 10 octobre 2018 en séance plénière, sous la présidence de M. Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018.**

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 10 octobre 2018

Le président du Conseil d'Administration

A blue ink signature of M. Jean-François BALAUDÉ, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line.

M. Jean-François BALAUDÉ

Le directeur

A blue ink signature of M. Yves ALIX, written in a cursive style.

M. Yves ALIX